



23^{ème} meeting international VW – Château d'Oex (Suisse)

25 au 27 août 2023

DISPOSITIONS GENERALES POUR LA LOCATION D'UN STAND

| | |
|------------------------------|---|
| Montage du stand | Dès le vendredi 25 août à 9h00 |
| Démontage du stand | Dimanche 27 août, dès 18h00 |
| Emplacement | Sur terrain en herbe. La répartition est faite par le Lémania Coccinelle Club. |
| Responsabilité civile | A charge de l'exposant. |
| Surveillance | Bien que le terrain soit surveillé la nuit par des agents de sécurité accompagnés de chiens, le Lémania Coccinelle Club décline toute responsabilité en cas de vol ou dégâts causés au stand. |
| Publicité | Les exposants sont autorisés à faire de la publicité à leur nom à leur stand. Aucune publicité pour des tiers n'est admise, ainsi que la publicité sonore. |
| Electricité | La consommation est gratuite. Prévoir des prises et des rallonges pour le raccordement. L'annexe « Définition des besoins en électricité » fait partie intégrante du contrat. |
| Cartes de contrôle | Le personnel du stand recevra des cartes de contrôle. Elles vous seront remises à votre arrivée. |
| Boissons / Nourriture | La vente de boissons et de nourriture est interdite. |
| Vente | Seule la vente des marchandises mentionnées sur le contrat sera autorisée. |